

SENAT DE BELGIQUE.

31 Mars
SÉANCE DU ~~12~~ JANVIER 1857.

Rapports faits par M. le Comte COGHEN, au nom de la Commission des Naturalisations sur des demandes de Naturalisation ordinaire

I.

*Sur la demande du sieur VICTOR ADRIEN JOSEPH LEROUX, marchand de grains,
à Bouillon.*

(Voir le n° 241 de la Chambre des Représentants, session de 1855-1856.)

Le sieur Victor Adrien Joseph Leroux, pharmacien et marchand de grains, demeurant à Bouillon, né à Versailles (France), le 15 mars 1808, sollicite la naturalisation ordinaire.

Arrivé en Belgique en 1830, comme faisant partie des volontaires français, il s'est fixé peu après à Baillamont et a épousé une Belge en 1831. Il habite Bouillon depuis 26 ans et il est père d'une nombreuse famille.

Les autorités, qui ont été consultées, signalent le pétitionnaire comme ayant une bonne conduite privée et politique, possédant une certaine fortune et se livrant avec activité et loyauté à ses transactions commerciales.

Il est de plus secrétaire du comice agricole et membre de la commission administrative du collège.

Sa demande a été prise en considération par la Chambre des Représentants, dans sa séance du 19 décembre dernier, à la majorité de 42 suffrages contre 17.

Votre Commission a en conséquence l'honneur de vous proposer, à l'unanimité, d'accueillir la demande du pétitionnaire.

II.

Sur la demande du sieur Jean-Baptiste OLINGER, mégissier, à Etterbeek.

(Voir le n° 211 de la Chambre des Représentants, session de 1855-1856.)

Une demande en naturalisation ordinaire a été faite par le sieur Jean-Baptiste Olinger, mégissier, demeurant à Etterbeek, né à Luxembourg, le 23 septembre 1818.

Le pétitionnaire s'est établi en Belgique en 1840, en qualité de contre-maitre dans un établissement de mégisserie à Bruxelles. Marié, en 1846, à une femme belge, il a monté, pour son propre compte, un atelier de mégisserie à Etterbeek, et par son zèle et son activité, il s'est créé une belle position et a poussé son industrie à un grand degré de perfectionnement.

(2)

Tous les renseignements fournis sur le compte du pétitionnaire sont excellents : Aussi la Chambre des Représentants a-t-elle pris sa demande en considération, dans sa séance du 19 novembre 1856, à la majorité de 40 suffrages contre 16.

Votre Commission, à l'unanimité des voix, a, en conséquence, l'honneur de vous proposer d'accueillir favorablement la demande, en dispensant le pétitionnaire du paiement du droit d'enregistrement, comme né dans la partie cédée du Luxembourg avant le 4 juin 1839.

III.

Sur la demande de JEAN-BAPTISTE BASTENDORFF, charron à Messancy (Luxembourg).

(Voir le n° 241 de la Chambre des Représentants, session de 1855-1856.)

Le sieur Jean-Baptiste Bastendorff, charron, à Messancy, province de Luxembourg, né à Diekirch (Grand Duché de Luxembourg), le 28 Juillet 1826, est en instance pour obtenir la naturalisation ordinaire.

Le pétitionnaire réside en Belgique depuis 1846, sauf qu'il a passé une année en France, pour se perfectionner dans sa profession. Il s'est marié en 1850 avec une belge et habite depuis lors la commune de Messancy, où il vit dans une position assez aisée, possédant, outre sa maison et dépendances, près de 7 hectares de propriétés agricoles.

Les autorités, qui ont été appelées à fournir des renseignements sur le compte du pétitionnaire, représentent celui-ci comme un travailleur actif et consciencieux, et comme jouissant de la confiance et de la considération de ses concitoyens.

La Chambre des Représentants, dans sa séance du 19 novembre dernier, et à la majorité de 44 voix contre 15, a pris en considération la demande du pétitionnaire.

Votre Commission, à son tour, croit devoir vous proposer, à l'unanimité, d'accorder la naturalisation dont il s'agit.

Bruxelles, le 31 mars 1857.

Le Président Rapporteur,
Comte COGHEN.